

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)**

Texte n°17

**ARRÊTÉ**

portant dissolution de la brigade territoriale de Taulignan (Drôme).

*Du 12 juin 2009*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

**ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Taulignan (Drôme).**

*Du 12 juin 2009*

NOR D E F G 0 9 5 1 4 1 2 A

---

*Références :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.  
Code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).  
Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.  
Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 650.2

*Référence de publication :* BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 17.

---

Art. 1er. La brigade territoriale de Taulignan est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Grignan est modifiée dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Grignan exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie Rhône-Alpes, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Sud-Est, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

---

(1) n.i. BO.



## ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
TAULIGNAN	<b>Montbrison</b>	<b>(dissolution)</b>
	<b>Le Pègue</b>	
	<b>Rousset-les-Vignes</b>	
	<b>Saint-Pantaléon-les-Vignes</b>	
	<b>Taulignan</b>	
GRIGNAN	Chamaret	Chamaret
	Chantemerle-lès-Grignan	Chantemerle-lès-Grignan
	Colonzelle	Colonzelle
	Grignan	Grignan
	Montjoyer	<b>Montbrison</b>
	Réauville	Montjoyer
	Roussas	<b>Le Pègue</b>
	Salles-sous-Bois	Réauville
	Valaurie	Roussas
		<b>Rousset-les-Vignes</b>
		<b>Saint-Pantaléon-les-Vignes</b>
		Salles-sous-Bois
		<b>Taulignan</b>
		Valaurie